



## Mesures sanitaires 2021

### “ LA NOCTURNE DE NÎMES ”

Art. 1:

Le « LIONS CLUB NÎMES ALPHONSE DAUDET », dont le siège est au 40 chemin de l'Alouette, 30900 Nîmes organise 8<sup>ème</sup> édition de la course pédestre familiale « LA NOCTURNE DE NÎMES ».

Cette course a lieu le vendredi 01 octobre 2021.

C'est une course pédestre ouverte à tous, y compris aux déficients visuels accompagnés et aux personnes souffrant d'un handicap.

Elle vise à collecter essentiellement des fonds au profit de la lutte contre la déficience visuelle.

Art. 2 : Le parcours

Le parcours est de 5 kilomètres. Il est constitué d'une boucle qui débutera dans les Jardins de la Fontaine et arrivera sur la Place Pablo Picasso, lieu-dit le Bosquet, à Nîmes.

Art. 3 : Consignes sanitaires

Le Pass Sanitaire sera demandé au retrait des dossards.

Aucun dossard ne sera remis en cas de non-présentation de ce document (numérisé ou papier). En cas de non-présentation de ce document, aucun remboursement ne pourra être demandé.

---

Le Passe sanitaire est constitué soit :

- d'un certificat de vaccination complet valide 7 jours après la dernière injection, - ou
- d'un test PCR ou antigénique négatif datant de moins de 48 heures,
- ou d'un test PCR ou antigénique positif datant de moins de 6 mois (et de plus de 11 jours) attestant que la personne a déjà développé la maladie et qu'elle est donc naturellement immunisée. Les personnes peuvent présenter leur passe sanitaire soit sur leur téléphone, avec l'application "TousAntiCovid", soit au format papier, avec l'attestation qui leur a été remise après leur vaccination ou leur dépistage. Pour vérifier les données digitales, il convient de télécharger l'application TAC VERIF.

Les dossards seront à retirer les mercredi 29/09 et jeudi 30/09 de 9h00 à 20h00 au Stade des Costières, sur présentation d'une pièce d'identité et du pass-sanitaire (version papier conservée par l'organisateur ou numérique). Le certificat médical est à fournir obligatoirement avant le retrait des dossards, par téléchargement sur le site d'inscription.

Les coureurs venant retirer leur dossard et les bénévoles du Lions Club porteront un masque. Des gels hydroalcooliques seront disposés à l'entrée de la salle du retrait. Les bénévoles porteront également des gants chirurgicaux lors de la manipulation et la remise des maillots et dossards.

**Art. 4 : LA COURSE.**

Le départ aura lieu à 20h30 sur la Place Pablo Picasso. Le starter appellera les coureurs à 20h15 pour les répartir dans les SAS de départ, à l'entrée desquels le pass-sanitaire sera demandé et le port du masque obligatoire, que les coureurs jetteront lors du départ dans des poubelles dédiées.

A l'arrivée de la course, les coureurs pourront se servir de bouteilles d'eau et de barres énergétiques emballées.

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée. Les services de santé seront habilités à mettre hors course tout concurrent pour raisons médicales et/ou paraissant inapte à débiter ou poursuivre l'épreuve.

**Art. 13 : Acceptation du règlement**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du dit règlement sanitaire et en accepter toutes les clauses.